PROCHAIN DELAI REDACTIONNEL

9.09 **Articles / photos,** supports informatiques ou papier à envoyer à P-O. Brunner, La Safornaire, 1113 St-Saphorin, brunner@aveps.ch
Délai suivant: 25.11

ACTIVITES AVEPS

14.09 **4e Coupe AVEPS de golf** aux Rousses, page 11
21.09 **Stand AVEPS** au comptoir suisse
5.11 **Assemblée Générale** à Aubonne

JOURNEES REGIONALES, CANTONALES ET SUISSE

28.09 **Athlétisme** à Lausanne (renvoi au 5 octobre), page 30

FORMATION CONTINUE

3.09 **La balle au poing**, page 8
28.10 **Modèles de fiches primaires,** à Domdidier, page 9

DIVERS

10.07 **Découvrez la plongée**, page 9
3/4.09 **Congrès FSG** à Dorigny, page 13

DeepTurtle

Ecole de plongée
Spécialiste plongée enfants

Journée découverte - Cours à la carte - Piscine chauffée
Organisation de voyages

Délivre des brevets CMAS - PADI - SSI

www.deep-turtle.com
Champs-Courbes 1 - 1024 Ecublens - 079 291 49 90 - info@deep-turtle.com

au sommaire...

2 Comité
3 Adhésion
4 Editorial
7 Semaine AVEPS à Zermatt
8 Formation continue, cours AVEPS
9 Formation continue, cours ASEP
11 Coupe AVEPS de golf
12 Activités du comité
13 Congrès de la SFG
16 Loi sur la protection des mineurs
20 Brèves
21 Coin SPV
22 Parcours de gainage
24 Miroirs du sport
29 Semaine des sciences du sport
29 ISSEP
30 Journées cantonales
32 Vu, lu, entendu
34 Concours Mr Choc et Miss Ola
36 Dates à agender

IMPORTANT - IMPORTANT - IMPORTANT

Pour faciliter la gestion de notre fichier d'adresses, nous vous prions de bien vouloir indiquer à notre secrétaire (voir p.2) tous vos changements:

- d'adresse postale

et

- d'adresse e-mail

Consultez notre site internet www.aveps.ch. Beaucoup d'informations sont régulièrement mises à jours, qui ne peuvent pas figurer dans le bulletin CONTACTS. Vous pouvez également vous inscrire directement en ligne pour la plupart des manifestations que nous organisons.

Par mesure d'économie, nous avons décidé de renoncer à envoyer deux exemplaires du CONTACTS aux chefs de file. Nous les remercions donc de bien vouloir mettre leur propre exemplaire à disposition de leur établissement.

COMITÉ 2005

AVEPS
1000 LAUSANNE 26

www.aveps.ch
info@aveps.ch

Président
Luc VITTOZ
Rue de la Petite Forge 17
1026 ECHANDENS

tél. 021 702 23 75
fax 021 702 54 03
vittoz@aveps.ch

Vice-président
François BRUNNER
Route de Lausanne 89
1096 CULLY

021 799 30 17
brunner@aveps.ch

Responsable technique
Nicolas LANTHEMANN
Chemin du Village Suisse
1272 GENOLIER

022 366 35 73
lanthemann@aveps.ch

Promotion - Publicité
Blaise BROCARD
Rue Basse 21
1422 GRANDSON

024 445 40 44
brocard@aveps.ch

Secrétaire
Raoul VUFFRAY
Route des Deux-Villages 58
1806 ST-LEGIER

(tél. & fax) 021 943 13 79
vuffray@aveps.ch

Caissière
Annabelle KNECHT
Avenue de Chanel 15
1110 MORGES

021 802 63 88
knecht@aveps.ch

Rédacteur
Pierre-Olivier BRUNNER
La Safornaire
1113 ST-SAPHORIN/MORGES

021 801 62 00
brunner@aveps.ch

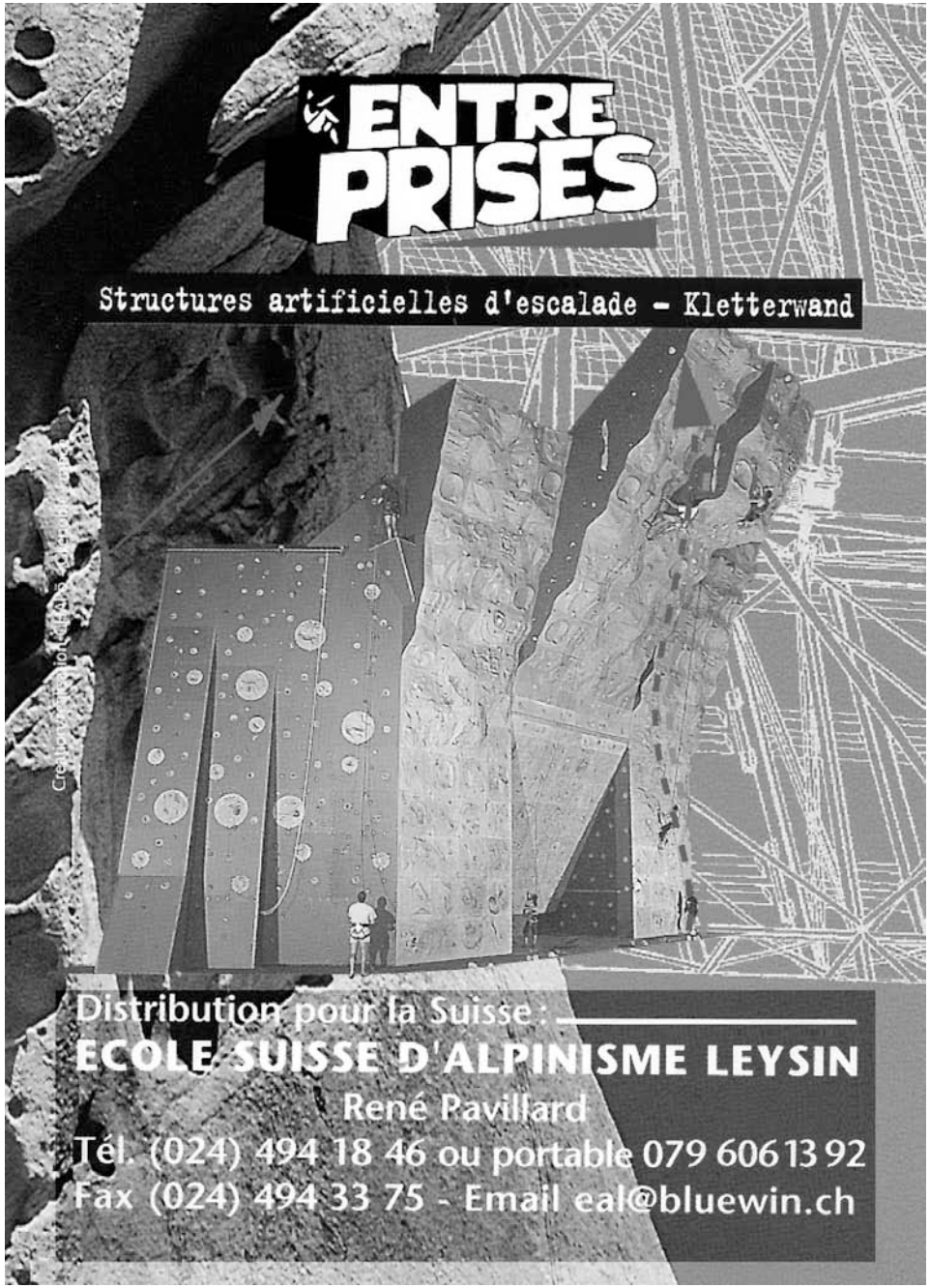

CONCOURS MR CHOC ET MISS OLA (3/4)

Chers collègues,

Débutons la suite de notre concours par une devinette : quel est le comble pour un ex-rédacteur de l'AVEPS?

Se faire "tirer les oreilles" par le rédacteur pour avoir oublié de lui faire parvenir un article en respectant le délai rédactionnel !

C'est donc en toute hâte que j'ai pioché au hasard dans mon sac de partitions et que des chansons de Jean-Jacques Goldman en sont sorties.

Voici les trois extraits à découvrir pour cette édition du concours de Mr Choc et Miss Ola :

6ème portée :
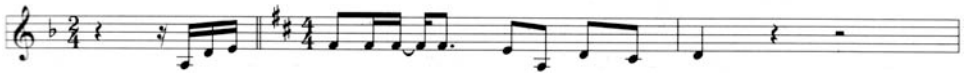
7ème portée :
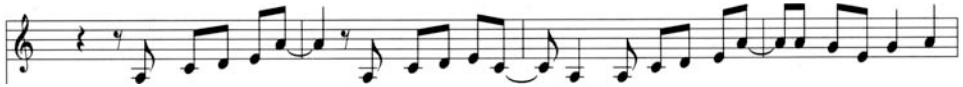
8ème portée :
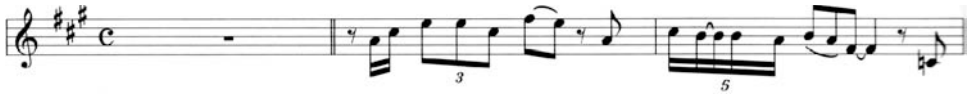
Je vous rappelle que le vainqueur repartira de la prochaine Assemblée générale (qui aura lieu à Aubonne le 5 novembre) avec des CD ou des partitions.

Vous pouvez envoyer vos réponses à Alexandre Burgy, route de Reynet 9, 1615 Bossonnens ou par courriel à burgy@aveps.ch.

DEMANDE D'ADHÉSION

Forte de ses 482 membres, l'Association vaudoise d'éducation physique scolaire (AVEPS) s'occupe de l'éducation physique et sportive de la jeunesse, tout particulièrement dans le cadre de l'école. Elle participe au perfectionnement pédagogique de ses membres, en défend les intérêts et encourage la création de groupes sport-détente.

L'AVEPS fait partie de l'Association suisse d'éducation physique à l'école (ASEP); elle est membre de la Société pédagogique vaudoise (SPV) et entretient un groupe d'étude au sein de la Société vaudoise des maîtres secondaires (SVMS). Le Comité de l'AVEPS ne peut que vous encourager à devenir membre d'une société.

AVEPS, 1000 Lausanne 26, 021 702 23 75
SPV, Allinges 2, 1000 Lausanne 19, 021 617 65 59
SVMS, Allinges 2, 1006 Lausanne, 021 616 19 93

Le montant des cotisations à l'AVEPS est de 70 francs par année.

Pour les membres de la SPV, cette cotisation est de 50 francs.

Demande d'adhésion à l'Association vaudoise d'éducation physique scolaire

Nom : _____ Prénom : _____ Date de naissance : _____

Adresse : _____ No postal & localité : _____

Téléphone : _____ Fax : _____

Mobile : _____ E-mail : _____

Je désire faire partie de l'AVEPS.

Je suis
- maître(sse) d'éducation physique*
- membre de la SVMS*
- membre de la SPV*
- instituteur(-trice)*
- licencié(e)*
- autre*_____

* tracez ce qui ne convient pas

Date : _____ Signature : _____

A retourner à Raoul Vuffray, Route des Deux-Villages 58, 1806 St-Légier

Chers et chères membres,

17 mars: trois membres de votre comité ont rencontré Mme J. Maurer-Mayor et Mme A-C. Lyon accompagnées de quelques chefs de service. Partant de la résolution votée lors de notre AG en novembre 2004, nous avons tenté de dépeindre la situation pour notre discipline, situation péjorée depuis l'introduction de l'enveloppe pédagogique. Prises entre la compréhension d'un phénomène pernicieux et les réalités financières, nos conseillères d'Etat ont proposé quelques pistes guère convaincantes pour le moment. De son côté M. D. Christen, directeur de la Direction générale de l'enseignement obligatoire, a soutenu qu'il fallait garder toute confiance dans les choix des directeurs.

7 avril: Adolf Ogi a donné une conférence pour clore la semaine des sciences du sport de l'Université de Lausanne. A cette occasion il a rappelé que les maîtres d'éducation physique sont au cœur du combat contre le manque d'activité physique chez les enfants. Ne pas le faire reviendrait à se tirer une balle dans le pied.

Il s'agit en fait de deux situations de défense de l'éducation physique, l'une par la parole et l'autre par des actes. A l'heure où le centre de décision s'est déplacé des hautes sphères cantonales aux directions d'établissements je crois qu'il faut insister sur le fait que chacun d'entre nous est responsable de défendre notre discipline devant son conseil de direction. Plus que jamais il faut faire du lobbying, il faut agir, et c'est alors que les encouragements de Miroirs du sport à organiser des manifestations particulières pour 2005 prennent tout leur sens. C'est la raison pour laquelle le succès vaudois du concours "l'école bouge" est important. En effet Mmes Maurer et Lyon, rencontrées juste au début de cette campagne, suivent de près l'évolution des inscriptions. Pour paraphraser

Famille Blanc
Chalet - Restaurant du Mt d'Orzeires
Une idée pour vos courses d'école
Route Vallorbe - Vallée de Joux
Tél. + 41 21 843 17 35 Fax + 41 21 843 12 31
www.juraparc.ch
Tous les jeudis soir : fondue à 12.--

Au plan collectif, l'image de notre métier est péjorée

Si un nombre important de collègues agit de cette manière, l'augmentation du taux de maladie n'apparaît pas dans les statistiques, et l'employeur ne constate pas qu'il y a augmentation de la pénibilité de notre métier.

L'augmentation du nombre de collègues à temps partiel renforce l'idée d'activités annexes, dans certains milieux.

Le fait de réduire le temps d'enseignement ne diminue souvent en rien le temps consacré à l'école (amélioration des préparations, de la formation continue, de la réflexion en équipe, etc.) ne conduit pas la/le collègue à se décharger, et améliore les prestations de l'Etat auprès des enfants sans aucune reconnaissance de sa part à l'égard des collègues qui se consacrent en fait encore plus à leur profession.

Le message que nous adressons aujourd'hui est clair. Vous n'avez pas tort d'être malades! Même et surtout s'il s'agit de burn out, dépression ou autres fatigues nerveuses extrêmes.

A partir du moment où votre médecin vous encourage à réduire votre activité professionnelle, demandez-lui un certificat médical afin que votre salaire soit entièrement pris en charge par l'Etat.

N'hésitez donc pas à admettre votre état, vous n'êtes pas le premier ni le dernier à entreprendre cette démarche, résistez à la pression culpabilisante que ne manqueront pas de vous adresser des personnes extérieures à notre profession, voire certains collègues ou supérieurs qui pourraient laisser entendre que c'est vous qui...

L'augmentation de la pénibilité de notre métier est avérée, la conséquence est, pour plus en plus de collègues, l'impossibilité de «tenir» à 100%.

Il faut le faire savoir, être malade est un droit, qui plus est reconnu légalement.

Jean-Marc Haller, secrétaire général SPV

Etre malade n'est pas une faute!

Un certain nombre d'informations nous sont parvenues ces dernières semaines et ont confirmé ce que nous pressentions: l'enseignant(e) a peur de dire qu'il/elle est malade!

Nous ne parlons pas des cas de grippe et autres lumbagos qui nous retiennent bloqués deux ou trois jours. Dans ces situations, la plupart d'entre nous force un peu, va parfois travailler avec 38° et tâche d'éviter au maximum de déranger l'horaire de travail des élèves.

Si une telle attitude honore les collègues, elle a aussi ses limites. Aggraver l'état de sa santé et être obligé de s'arrêter deux ou trois semaines n'est pas forcément à l'avantage des élèves et de l'employeur. Nous espérons que chaque directeur comprenne qu'un arrêt d'un ou deux jours est une attitude plus responsable que de finir au lit pendant un mois avec une broncho-pneumonie!

Les maladies auxquelles nous faisons référence sont plus conséquentes. Il s'agit soit de maladies insidieuses nécessitant des mois, voire des années de lutte; soit d'état dépressif, de stress, de fatigue nerveuse conséquente, de dépression grave parfois.

Dans ces cas, certain(e)s collègues diminuent leur temps de travail en demandant un allégement horaire pour l'année scolaire suivante.

La SPV ne peut pas soutenir une telle attitude pour les raisons suivantes:

Au plan personnel, les conséquences sont lourdes, notamment par

une diminution de salaire

Un montant de la pension de la caisse de retraite maintenu à condition de prendre à sa charge l'entier de la cotisation pour le pourcentage de temps de travail allégé (taux: 24%);

Le risque de ne pas pouvoir reprendre son activité professionnelle à son ancien taux d'activité, une fois la santé retrouvée, en particulier pour les personnes non nommées;

La non-reconnaissance de l'état réel de santé, avec le sentiment de culpabilité d'être incapable de tenir le même rythme de travail que les autres.

Kennedy on pourrait conclure en disant: "Ne vous demandez pas ce que l'AVEPS peut faire pour vous, mais ce que vous pouvez faire pour l'AVEPS!"

De notre côté nous réfléchissons à des solutions pour avoir un meilleur contact avec la base et mieux vous soutenir dans les établissements. Il est trop tôt pour dévoiler nos projets, mais des solutions intéressantes se dessinent.

A la lecture de ce Contacts vous constaterez qu'il contient plusieurs articles déjà publiés dans l'Educateur par la SPV. Tout d'abord parce que ces messages me semblaient utiles à notre corporation et, d'autre part, parce que je souhaitais revenir une fois de plus sur la nécessité d'adhérer à un syndicat, et prioritairement à la SPV. Je considère qu'il est de mon devoir de président de le montrer. En effet il vaut mieux y adhérer convaincu que forcé.

Sur le plan collectif je rappelle qu'une négociation a été amorcée sur le sujet de la caisse de pension. Les récentes tentatives de mobilisation des fonctionnaires ont montré que les syndicats étaient très peu suivis par ignorance de ce

ECOLE ALPINA
Champéry (VS)

Bâtiment à louer au week-end,
à la semaine, au mois, à l'année...
en auto-gestion.

- Chambres de 1 à 4 lits, au total : 68 lits
- Grande cuisine (frigo, congélateur, lave-vaisselle)
- 1 salon vidéo (convertible en chambre à 5 lits)
- 1 salon TV - vidéo
- 1 salle de jeux (flipper, foot de table...)
- 2 terrains de sport
- 4 places de parc minimum
- A 10 minutes à pied
  du centre du village
  du téléphérique
  du centre sportif (piscine, patinoire,tennis)

Mme Chantal METRAL
Ecole Alpina
1874 Champéry (VS)
Tél : 024 479 11 17 ou 479 12 47
Fax : 024 479 19 46

Une course d'école originale!

Rafting Balade
Rando Aquatique
Saut pendulaire
Jeux de plein air

www.gruyere-escapade.ch
Gruyère Escapade Sàrl - 1665 Estavannens
026 921 39 94 info@gruyere-escapade.ch

qui nous attendait. Un petit effort de compréhension vous montrera rapidement ce qui se trame (cf. les sites des syndicats pour les détails). Il faut donc avoir des syndicats forts pour faire face.

Sur le plan individuel je considère qu'une protection juridique est nécessaire, ce que la SPV offre. En effet, on pense souvent qu'une telle protection n'est utile que lors d'un accident, ce qui est une erreur. On est également à la merci de plaintes de parents déposées pour un oui ou pour un non. Lors de la récente assemblée des délégués de la SPV Jean-Marc Haller, le secrétaire général, a présenté, à ce propos, un cas actuel qui dépasse l'entendement, mais qui est réel. Sans entrer dans les détails, la situation concerne deux enseignantes, l'une affiliée à la SPV et l'autre pas. La première s'en sortira certainement mieux que la seconde grâce à un très bon défenseur. Il est utile de rappeler que la protection juridique ne fonctionne pas avec effet rétroactif, pour défendre le cas d'une personne qui n'était pas encore affiliée lorsque les faits se sont passés.

A bon entendeur, salut! Luc Vittoz

Sogemat sa
Maison fondée en 1963

- Installation et équipement sportif pour salle de gymnastique, place de sport et stade.
- Service de contrôle et d'entretien des salles de gymnastique.
- Marquage terrain de jeux, intérieur et extérieur.

Chemin Edouard-Tavan 12 B - 1206 Genève
Tél. : 022 839 33 90 - Fax : 022 839 33 99
E-mail : sogemat@bluewin.ch

Centre de Yoga & Naturopathie
Rue du Lac 6, 1400 Yverdon 024/ 420'18'10
«Mantra-Yoga-Méditation source d'équilibre physique mental et spirituel»
RELAXATION ENFANTS-ADULTES-MATERNITE
« libérez la vie qui est en vous ! »
OSTEOPATHIE CELLULAIRE-REFLEXOLOGIE-DRAINAGE LYMPHATIQUE-MASSAGE SPORTIF
www.mantrayoga.ch ou sfressineau@hotmail.com

Résultats de la journée cantonale de football - Crédit Suisse Cup

Chavannes-Renens, 11 mai 2005
Finales:

5e année	Aubonne – La Planta	3 – 1	
6e année	Renens Léman – Verdeaux Renens	3 – 0	
7e année	Aubonne – Renens Léman	0 – 0	(3-2 tirs au but)
8e année	Béthusy – Crissier	1 – 1	(5-4 tirs au but)
5/6e filles	Renens Léman – Verdeaux Renens	2 – 0	
7/8/9e filles	La Planta – Prilly	4 – 2	

Les vainqueurs jouent les finales suisses.

Nicolas Lanthemann
directeur technique

UNDA

Pharmacie du Pont des Sauges
Phytothérapie — Homéopathie — Oligothérapie
Patrick WARPELIN, pharmacien
Av. du Grey 58
1018 Lausanne
Tél. 021 647 15 35
Fax 021 647 02 33

JOURNÉE CANTONALE D'ATHLETISME

Il est encore temps d'inscrire vos élèves pour cette manifestation:

Date	Mercredi 28 septembre 2005 (renvoi au 5 octobre)
Lieu	Lausanne (Stade Pierre-de-Coubertin à Vidy)
Horaire	Début à 9h00, fin à 15h30 environ
Participants	Filles et garçons de 9ème année scolaire ou plus jeunes
Catégories	6 élèves par équipe : A1 (garçons), A2 (filles), A3 (mixtes avec 3 garçons et 3 filles)
Programme	80 mètres (A1, A2, A3); Saut en longueur (A1 et A2); Saut en hauteur (A3); Lancer du poids 3 kg (A2 et A3 filles); Lancer du poids 4 kg (A1 et A3 garçons); Relais 5 X 80 m (A1, A2 et A3); Relais 5 X 1'000 m (A1, A2 et A3).
Organisateur	Etablissements secondaires lausannois, M. Christophe NICOLLIER, route d'Echallens, 1041 POLIEZ-PITTET, 021 881 69 51
Transport	L'AVEPS rembourse sur place les frais de transport des élèves (à concurrence du tarif CFF 2ème classe).
Inscription	Avant le 1e juillet, inscription ferme et définitive; veuillez demander l'accord à votre direction. Des informations plus précises vous parviendront à la rentrée scolaire 2005.

JOURNEE CANTONALE D'ATHLETISME 2005

L'inscription peut également se faire directement sur le site :
www.aveps.ch, rubrique INSCRIPTIONS

Etablissement : .....

Nbre d'équipes : A1 : ..... A2 : ..... A3 : .....

Responsable : .....

Adresse : .....

Tél. : ..... Courriel : .....

Date : ..... Signature : .....

SEMAINE AVEPS

Zermatt 2005

Soixante privilégiés ont participé au 52e camp de ski de l'AVEPS.

Très bonnes conditions de neige, beau temps, accueil chaleureux, cuisine exceptionnelle... Toutes les conditions étaient réunies pour que le millésime 2005 reste dans les mémoires.

Merci aux fidèles moniteurs pour leur dynamisme, leurs compétences et leur bonne humeur: Sandrine Bardet, Michel Bergoz, Jean Aellen, Alain Mermoud et Patrick Badoux.

Le camp de l'année prochaine aura lieu du 17 au 22 avril 2006. Ouvert également aux non-membres, ce camp qui se veut principalement convivial, vous permettra de côtoyer des skieurs et skieuses de tous âges et de tous niveaux.

Michel Bersier

Les préinscriptions sont d'ores et déjà ouvertes chez:

Michel Bersier
Bois Gentil 64
1018 Lausanne
(021 646 48 74)

FORMATION CONTINUE - COURS AVEPS 2005

COURS AVEPS : La Balle au Poing

Objectifs et présentation : Se familiariser avec ce sport très en vogue outre-Sarine. Jeu sur différentes surfaces, applicable dans une salle de gym comme à l'extérieur.

Date : le samedi 3 septembre 2005
Lieu : Gland
Animateur : M. Martin Leuthold
Horaire : de 9h00 à 16h00
Paiement : 20.- pp, à payer sur place.
Nombre de participants max. : 30

Délai d'inscription : le vendredi 26 août

Une confirmation de votre inscription vous sera envoyée dès la réception de vos données personnelles que vous transmettrez en découpant le bulletin ci-dessous et en l'envoyant à l' adresse suivante :

Franssois Brunner, Rte de Lausanne 89, 1096 Cully,
ou par e-mail à : flbrunner@swissonline.ch

INSCRIPTION - COURS BALLE AU POING

Je m'inscris pour le cours : la balle au poing

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

E-mail : _____

No de tél :_____

Etablissement : _____

ISSEP

L'Institut des Sciences du Sport et de l'Education Physique (ISSEP) en action !
Du 21 au 29 mai 2005
A l'Espace Arlaud, Lausanne

Dans le cadre du Festival Sciences et Cité, 72 étudiants du cours d'Apprentissage et contrôle moteurs, encadrés par Madame Rose-Marie Repond, vous ont donné rendez-vous pour un moment de stress en passant les même tests de temps de réaction que ceux de l'expérience en apesanteur, mais les pieds sur Terre !

Réagissez-vous plus vite à un stimulus visuel ou auditif ?

Quel est votre œil dominant ? votre oreille ? votre main ?

Plus de 300 tests ont été réalisés ! Le public a répondu présent et ce fut un grand succès

Les performances ainsi réalisées serviront à construire une base de données des temps de réaction de la population suisse aux différentes heures de la journée. Cette base de données nous sera très utile pour nous permettre de comparer les temps de réaction en situation classique, et en apesanteur.

Contact :
Rose-Marie.Repond@unil.ch
Université de Lausanne
ISSEP
Faculté des sciences sociales et politiques

SEMAINE DES SCIENCES DU SPORT

Soirée et Table ronde du 7 avril : Le Sport, Facteur de développement ?
Conférence-débat animée par Jean-Philippe Rapp de la TSR

M. Jean-Marc Rapp : Recteur de l'Université de Lausanne
M. Adolf Ogi : Conseiller spécial du Secrétaire général de l'ONU pour le sport au service du développement et de la paix
Mme Maurer-Mayor : Conseillère d'Etat du Canton de Vaud
M. Urs Lacotte : Directeur général du CIO
M. Matthias Remund : Directeur de l'OFSPO

Sport2005 Année internationale du sport et de l'éducation physique

www.sport2005.ch

DECOUVERTE

DeepTurtle

Ecole de plongée
Spécialiste plongée enfants

Découvrez la plongée le **dimanche 10 juillet 2005** à St-Prex
Appelez-nous pour vous inscrire ou vous informer
sur les autres journées d'initiations

www.deep-turtle.com
Champs-Courbes 1 - 1024 Ecublens - 079 291 49 90 - info@deep-turtle.com

FORMATION CONTINUE - COURS ASEP 2005

Cours 5105

Modèles de fiches d'éducation physique à l'école primaire. A partir d'un dossier préparé par un groupe de MEP fribourgeois, découvrir et expérimenter plusieurs leçons directement en rapport avec la série des manuels en usage. Apprendre à utiliser et exploiter soi-même la pochette de fiches. Les participants pourront se procurer sur place l'ensemble des fiches plastifées pour environ fr. 40.-.

Le 28 octobre à Domdidier. Organisateur : Laurent Godel. Prix : fr. 60.- (fr. 120.- pour les non-membres de l'ASEP), repas non compris.

A vendre, magnifique hôtel dans les 4 vallées
pour commune, canton bienvenu
A 10 minutes des pistes, 100 personnes

M. Falco Pascal - 1918 Mayens-de-Riddes
Tél. 027 306 16 37 *Fax. 027 306 71 37*
E-mail : info@post-hotel.ch

COURS ASEP 2005 - FORMULAIRE D'INSCRIPTION

Nr. der Veranstaltung / Numéro du cours:

Datum und Titel der Veranstaltung / Date et titre du cours:

Name / Nom:

Vorname / Prénom:

Strasse / Rue:

PLZ / NPA:

Ort / Ville:

Kanton / Canton:

Tel.-Nr. / Tél.:

E-Mail / E-mail:

Falls J+S-Kurs: Angabe der AHV-Nr. / Si cours J+S: indiquer le No AVS:

Mitglied des SVSS / Membre de l'ASEP: Ja / Oui ☐ Nein / Non ☐

Falls «Ja», in welchem Kantonalverband? / Si «oui», dans quelle Association cantonale?

Inscription à renvoyer à

Centre de l'ASEP Olten
Baslerstrasse 74
4600 Olten
Téléphone : 062 205 60 10
Courriel : info@svss.ch

alder + eisenhut

SEMAINE DES SCIENCES DU SPORT

-Reportages : TSR, Tvrl
-Annonces quotidiennes à la radio et annonces par la presse écrite.
-Presse écrite : 24 heures, -L'Agefi, Sport Mag, Uniscope
-Radio : Lausanne FM, Radio Framboise, RSR
-Télévision : TSR, Tvrl

Conférence de presse organisée le 7 avril 2005

Tables rondes filmées et disponibles sur notre site

Public présent ! environ 800 personnes estimées pour cette semaine

-Présence sur les stands
-Présence aux deux tables rondes organisées

Origine : communauté universitaire / étudiants, enseignants, chercheurs, personnel administratif, éducateurs, maîtres d'éducation physique, entraîneur, responsables de clubs sportifs, associations, fédérations, politiques, grand public, parents d'étudiants, familles, médecin…

Organisation du Forum de l'Association Européenne d'Education Physique dont Mme Rose-Marie Repond est la Présidente.

20 pays étaient représentés et présents dès le mercredi de cette semaine à l'Université de Lausanne.

Invités:
Table ronde du 4 avril : Le Sang du Dopage

M. Alain Garnier : Directeur médical de l'AMA -Agence mondiale antidopage-
M. Martial Saugy : Directeur du Laboratoire suisse d'analyse du dopage, Unil-CHUV
M. Stéphane Diagana : Champion olympique du 400 m haies à Atlanta

SEMAINE DES SCIENCES DU SPORT

Dans le cadre de l'année 2005, Année Internationale du Sport et de l'Education Physique, l'ISSEP- Institut des Sciences du Sport et de l'Education Physique a organisé une "semaine des sciences du sport " du 4 au 7 avril 2005 à l'Université de Lausanne.

Objectif principal : Valoriser les partenaires du groupe Miroirs du Sport, SEPS, AVEPS, SSU, ISSEP, valoriser les actions et les missions de l'ISSEP et ses étudiants en Sciences du Sport en les rendant pleinement acteurs d'un projet d'actualité ainsi que la faculté SSP et l'Université de Lausanne.

Projet d'actualité: 2005: année internationale du sport et de l'éducation physique, initiée par l'organisation des Nations Unies.

Etudiants acteurs : Réalisation de stands sur différents thèmes:

- Education et Sport
- Paix et Sport
- Santé et Sport
- Sport et Activité Physique
- Le Sport en Suisse
- l'ISSEP

Animation des stands (exercices pratiques, quizz, leçon sur le corps en mouvement, tests de santé, tests d'effort, démonstration de lutte, de salsa, de twirling, de capoeira...) tous les jours de la semaine entre 12h00 et 14h00 ainsi qu'entre 16h00 et 17h00 le jeudi 7 avril.

Valoriser l'ISSEP et ses partenaires (SEPS AVEPS SSU / Groupe Miroirs du Sport- la Faculté SSP – l'Université de Lausanne):

Large couverture médiatique pendant toute cette semaine :

-De nombreuses interviews furent réalisées
-Emissions télévisées en direct sur les stands: TSR

COUPE AVEPS DE GOLF

La quatrième édition de la Coupe AVEPS
aura lieu sur le 18 trous du Mont-Saint-Jean aux Rousses
mercredi 14 septembre 2005
par équipes de 2 joueurs.

Au départ, chaque joueur joue 1 balle, l'équipe choisit la meilleure et joue de cet endroit chacun 1 balle et ainsi de suite ...

Départ à partir de 13h30.

L'horaire sera établi après clôture des inscriptions.

Prix : 25.- euros.

Ouvert à tous les enseignants.

Inscription jusqu'au 2 septembre 2005.

Pierre Conus, 1114 Colombier
tél. : 021 869 93 86
fax : 021 869 93 05
courriel : pconus@freesurf.ch

Espace Plongée Sàrl

Vente - Réparation - Formation - Voyages - Nitrox

Rue Basse 21 - 1422 Grandson
Tél. 024 446 28 00 Fax 024 446 28 03

www.espaceplongee.ch info@espaceplongee.ch

ACTIVITES DU COMITES (MARS - AVRIL)

1e mars	conférence des présidents SPV
2 mars	séance “glisse”
8 mars	comité
9 mars	présentation de la nouvelle loi SPJ
16 mars	rencontre AVEPS - SEPS
17 mars	rencontre AVEPS - Mmes Maurer et Lyon
21 mars	comité “Miroirs du sport”
31 mars	remise des mérites sportifs vaudois
6 avril	comité “Miroirs du sport”
7 avril	conférence de clôture de la semaine ISSEP
11 avril	rencontre avec le SEPS (finales scolaires)
13 avril	conférence des présidents SPV
13 avril	finale scolaire de course d’orientation
19 avril	comité
27 avril	AG de l’AVMP
27 avril	comité du GRT
29 avril	assemblée annuelle des délégués ASEP

Loterie Romande
soutient le sport
SPORT-TOTO

présenté sur le stand du SEPS. La journée officielle de l’AVEPS sera le 21 septembre. Nous aurons besoin de bras et de public! Des détails suivront uniquement sur le site et par mail, puisque le prochain Contacts paraîtra à fin septembre.

Le SEPS et l’AVEPS préparent un document powerpoint sur le thème de l’activité physique des enfants. Il sera utilisable pour une présentation à des collègues ou à des parents, par exemple.

Encore quelques nouvelles en vrac:

Le site http://www.enfance-active.ch a fait peau neuve. On y trouve notamment des photos que l’on peut prendre pour illustrer un document, à condition bien sûr de citer les sources. On peut aussi y commander la brochure gratuite qui peut être distribuée dans une réunion de parents, par exemple.

L’émission romande “C’est tous les jours dimanche” du dimanche 10 avril avait un reportage sur l’activité physique des enfants. Vous pouvez le revoir sur Internet sur http://www.tsr.ch > vidéo > visionner les émissions > C’est tous les jours dimanche > archives.

Je vous rappelle l’existence de deux pages importantes sur notre site: “2005” et “documents”. Ces pages évoluent régulièrement et vous pouvez vous-mêmes y contribuer.

Lorsqu’il s’agit de promouvoir une activité physique que les enfants peuvent faire avec leurs parents, je vous encourage à ne pas oublier la course d’orientation. Des compétitions sont régulièrement mises sur pied par deux clubs vaudois (http://www.care-vevey-orientation.ch et http://www.colj.ch). Ces compétitions sont ouvertes à tous et accessibles même par les plus jeunes. Il y a plusieurs parcours de niveaux et de longueurs adaptés. Cela va du très facile, où le parcours est déjà tracé sur la carte, au technique. Les distances varient entre 2 et 5 km. C’est une façon très ludique d’aborder les activités d’endurance. Un article dans le 24 Heures (http://www.colj.ch/archives/24h_15.4.2005.pdf) peut appuyer cette promotion.

Merci d’avance pour tout ce que vous pourrez encore faire cette année pour ne pas manquer l’occasion de faire parler de notre discipline.

Luc Vittoz

MIROIRS DU SPORT 2005

Les inscriptions vaudoises au concours “L’école bouge” ont enfin décollé. A fin mai nous étions à la 3ème place, mais il y a bon espoir d’être à la 2ème lorsque vous lirez ces lignes! Preuve s’il en est qu’une mobilisation générale est possible et que le SEPS a eu une excellente initiative en mettant en jeu des sacs de matériel pour les 100 premières classes. Pour ceux qui veulent suivre le score ou voir les classes inscrites il faut aller sur http://www.sport2005.ch > école > toutes les classes qui bougent. Mais à la lecture des classes inscrites, deux constats s’imposent:

l’importance de l’effet de groupe: plusieurs classes d’un même établissement s’inscrivent ensemble sous l’impulsion d’une enseignante dynamique ou d’un MEP responsable de l’animation.

les classes lausannoises ont longtemps brillé par leur absence. La première inscription est tombée le 24 mai! Est-ce un manque de dynamisme ou un problème de communication au sein des établissements (l’annonce du concours est parvenue aux directions à la mi-mars)? Peu importe finalement, pourvu qu’elles rattrapent le temps perdu!

Il faut continuer à encourager les classes à s’inscrire, même s’il n’y aura bientôt plus de sacs. L’essentiel est le bénéfice que les élèves peuvent retirer de ce concours et la démonstration qui est faite de notre engagement.

De récents contacts avec quelques chefs de file m’ont indiqué que certains établissements secondaires préparent des actions pour l’automne. Nous ne pouvons que nous en réjouir et encourager les autres à suivre l’exemple. Si vous organisez une manifestation particulière nous aurions plaisir à le noter sur l’agenda de la page “2005” de notre site, ceci pour mettre en évidence votre dynamisme et donner des idées aux autres. Cela nous montrera aussi que le groupe Miroirs du sport ne travaille pas dans le vide! Vous pouvez aussi vous inscrire sur le site officiel http://www.sport2005.ch/ N’oubliez pas de prévenir également la presse. Il ne faut pas manquer les occasions de parler positivement de l’école, c’est si rare…!

Pour l’avenir voici deux projets:

Le thème du prochain comptoir (16 au 25 septembre) sera le sport. Diverses animations, présentations, concours seront organisés. Miroirs du sport y sera

CONGRES FSG 2005

Le congrès de la FSG aura lieu à Dorigny les 3 et 4 septembre prochains. Les documents suivants ainsi que les fiches d’inscription peuvent être téléchargés sur le site internet www.aveps.ch, rubrique “AGENDA”.

La FSG propose aux participants les carte de congrès suivantes:

Type de carte	**inscriptions avant 8 juillet 2005**	**inscriptions après le 8 juillet 2005**
Carte de congrès A Carte de 2 jours, sa/di 3 et 4 septembre 2005 comprenant: • entrée à la foire du sport • sac de congrès	Fr. 219.–	Fr. 249.–
Carte de congrès B carte journalière pour samedi 3 septembre 2005 comprenant: • entrée à la foire du sport • sac de congrès	Fr. 149.–	Fr. 159.–
Carte de congrès C carte journalière pour dimanche 4 septembre 2005 comprenant: • entrée à la foire du sport • sac de congrès	Fr. 129.–	Fr. 139.–

Spécial:

•les membres FSG bénéficient d’un rabais de Fr. 19.- sur toutes les cartes de congrès

•les inscriptions groupées (dès six personnes) bénéficient d’un rabais de Fr. 15.– par personne sur toutes les cartes de congrès. Envoyer les inscriptions groupées.

Délai d’inscription: 5 août 2005

Samedi, le 3 septembre 2005

Horaire	CP 1 auditoire A	SOS 1 1	SOS 1 2	SOS 1 3	SOS 2 (3 halles)	Dojo	Piste finlandaise	Salle de Théorie (SOS 1)
9.00-10.15	Exposé d'ouverture Georges-André Carrel							
Bloc 1 11.00-12.15		1.1 Agrès assister et assurer Jean-Marc Gilléron	1.2 Musique et mouvement Fred Greder	1.3 Volleyball Reto Ineichen	1.4 Ragga Jam Julianne Wattenhofer	1.5 Jazz Sabine Gross	1.6 Walking Susanne Meister/Erika Gonin	1.7 Nutrition Irène Rolfo-Derrierre
Pause de midi								
Bloc 2 13.15-14.30		2.1 Kid Gym Boris Dardel	2.2 Swissball Madja Scharl	2.3 Atelier GR Stefanie Fluckiger	2.4 Aérobic danse Patricia Soave	2.5 Capoeira Paola Ferreira	2.6 Technique Jogging Etienne Languetin	2.7 Déséquilibre musculaire Jean-Marc Gilléron
Bloc 3 15.00-16.15		3.1 Dos-abdominaux Madja Scharl	3.2 Trampoline Roby Raymond	3.3 Pilates Jacqueline Lima	3.4 Hip-Hop Patricia Soave	3.5 Danse africaine Stéfanie Gay-Albuquerque	3.6 Nordic Walking Susanne Meister/Erika Gonin	
Bloc 4 16.45-18.00		4.1 Musculation et gym agrès Jean-Marc Gilléron	4.2 KidBaki Barbara Vonlaufen/ Sophie Charrière		4.3 Step aérobic Ada Piano	4.4 Power yoga Jacqueline Lima		
Bloc 5 18.15-18.45					Stretching Carol Jeanneret			

Aérobic et danse
Jeunesse

Fitness/wellness/santé
Théorie

Gymnastique/jeux
Seniors

Culte

Le document ci-après a été réalisé par Alexandre Burgy, en collaboration avec Jean-Marc Gilléron. Il peut être téléchargé sur notre site internet www.aveps.ch, rubrique “DOCUMENTS”.

PARCOURS “GAINAGE”

Principes :

=> “Intervaltraining” - 30 secondes de travail;
- 1 minute de repos (20 sec. d’étirements, puis changement de poste).

=> Pendant le “gainage”, le bassin est placé en rétroversion (colonne lombaire “droite”, muscles abdominaux et fessiers contractés).

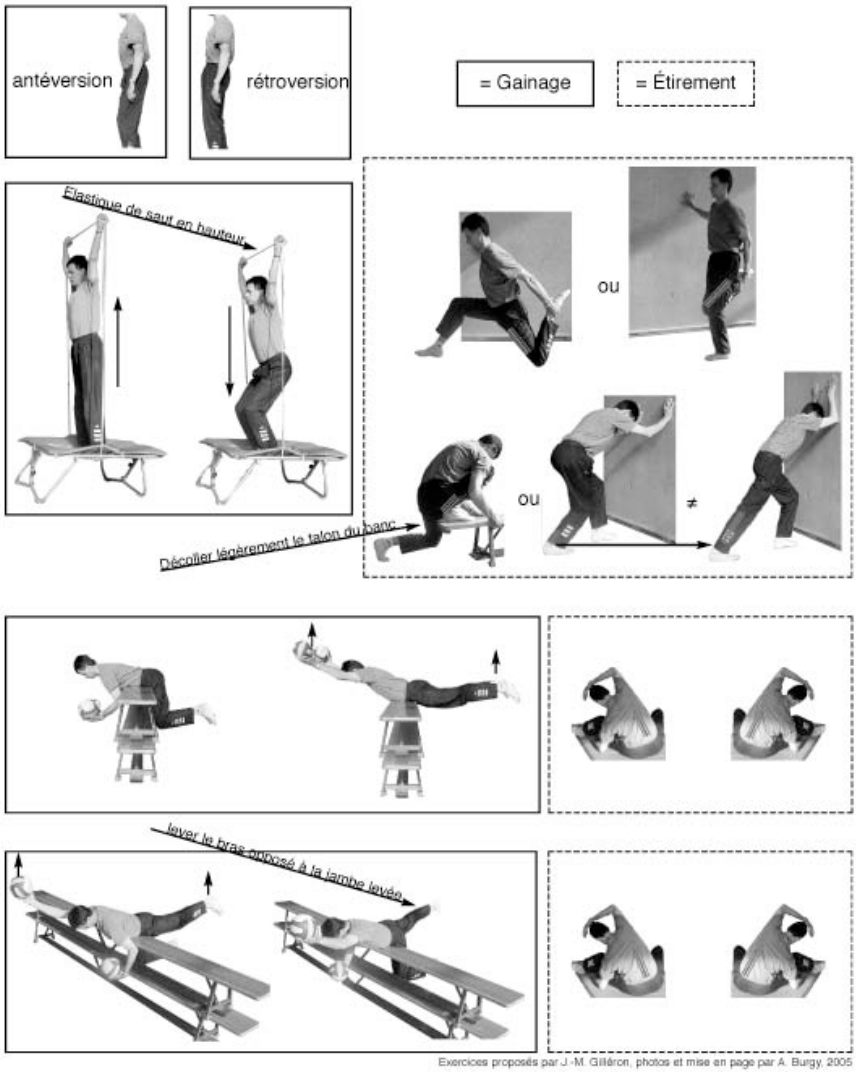

Exercices proposés par J.-M. Gilléron, photos et mise en page par A. Burgy, 2005

Dimanche, 4 septembre 2005

Horaire	SOS 1 1	SOS 1 2	SOS 1 3	SOS 2 (3 halles)	Dojo	Piste friandaise	Salle de Théorie (SOS 1)
Bloc 6 8.30-9.45	6.1 Le parcours d'agrès au musique Nicola Vacchini	6.2 Gym jeunesse Maryline Monnet	6.3 Latin dance Nick Beyeler	6.4 Step aérobic Ada Pisino	6.5 Power yoga Jacqueline Lima	6.6 Walking Susanne Meister/Erika Gonin	
Bloc 7 10.15-11.30	7.1 Acrosport César Salvadori	7.2 Balanced for kids Mirjam Bernardi	7.3 Volleyball Reto Ineichen	7.4 Kick box Giacomo Macri	7.5 Capoeira Paolo Ferreira	7.6 Technique Jogging Louis Heyer	7.7 Mouvement et santé Dr. Nathalie Farpour-Lambert
Pause de midi							
Bloc 8 12.30-13.45	8.1 Trampoline Roby Raymond	8.2 Pilates Jacqueline Lima	8.3 Balanced power Monika Kilian/ Mirjam Bernardi	8.4 Step Energy Nick Beyeler	8.5 Salsa Carlos Castilla	8.6 Nordic Walking Susanne Meister/Erika Gonin	8.7 Nutrition des enfants Nathalie Capt-Pasquier
Bloc 9 14.15-15.30	9.1 Agrès artistique et concept méthod. Dr. Peter Kotzurek	9.2 Balanced back Monika Kilian	9.3 Aérobic danse Giacomo Macri	9.4 Hip-Hop Patricia Soave	9.5 Jazz Sabine Gross		
Bloc 10 15.45-16.15				Stretching Jean-Marc Gilléron			

Aérobic et danse
Jeunesse
Fitness/wellness/santé
Théorie
Gymnastique/jeux
Seniors
Culte

LOI SUR LA PROTECTION DES MINEURS

Le 1er février 2005 est entré en vigueur le règlement d'application de la nouvelle Loi sur la protection des mineurs, adoptée par la Grand Conseil en mai 2004. La Loi et son règlement précise les obligations des intervenants, notamment ceux des milieux scolaires.

L'occasion de faire le point avec M. Philippe Lavanchy, Chef du Service de protection de la jeunesse (SPJ).

Loi sur la protection des mineurs. Quelles responsabilités pour les enseignants ?

Propos recueillis par Dan -(Article paru dans l'Educateur)

Comment les enseignants doivent-il aborder les orientations de cette nouvelle Loi sur la protection des mineurs ?

Il s'agit de prendre en compte deux éléments fondateurs de la Loi qui, en son article 3, invite à « agir par des mesures préventives sur les facteurs de mise en danger des mineurs » et à « assurer, en collaboration avec les parents, la protection des mineurs en danger dans leur développement, en favorisant l'autonomie et la responsabilité des familles ».

Cette deuxième mission, centrale, est impérative et conduit à une élévation du niveau d'attention que doivent y porter les professionnels.

On doit donc considérer ce qui relève de la mise en danger du développement de l'enfant. C'est ce à quoi doivent être vigilants en premier les enseignants. Etre attentifs aux signaux d'alerte.

Je recommanderais aux enseignants de procéder à une lecture de leurs obligations non dans le sens d'une alerte éventuelle du SPJ dans le but de retirer l'enfant à sa famille, mais plutôt, tel que l'indique la loi, dans celui de réhabilitation des compétences des parents.

Deux axes forts guident en effet le SPJ, une aide directe au mineur menacé ou en difficulté, mais aussi une approche collaborative avec les parents. C'est pourquoi ces derniers doivent être, dans la mesure du possible, avertis d'un éventuel signalement. On ne saurait travailler dans leur dos et mener on ne sait quelle enquête « grise ». L'enseignant n'a pas à mener d'investigation. Il peut cependant s'approcher de ses collègues ou d'autres acteurs scolaires pour faire corroborer ou non ses observations.

Je rappelle à ce propos, que le SPJ ne peut agir qu'avec l'accord des parents ou sur mandat de la justice. Ce qui peut être alors dit aux parents est « j'estime que votre enfant est en danger et que vous ne pouvez faire face seul à la difficulté ; j'ai donc par obligation légale et par souci pour votre situation, le devoir de transmettre un signalement au SPJ».

LE COIN SPV

Enseigner au primaire et perdre son salaire!

Un collègue, engagé à un autre titre que celui de maître généraliste et qui reçoit une proposition de son directeur de "donner quelques périodes" dans le secteur primaire doit savoir qu'il a le droit de refuser.

S'il accepte, il verra son salaire être adapté à la baisse et rétribué en classe 15-20 (maître généraliste) pour ces quelques périodes. Cela a toujours été "la règle du jeu" du DFJ, mais peu souvent contrôlé jusqu'à ce que la gestion informatique permette à la DGEO de suivre plus précisément le travail réel des collègues. L'exemple le plus courant est l'enseignant maître de sport qui "remplace" une collègue primaire pour les cours d'éducation physique. Les animations de natation ou de musique ou d'informatique ne sont pas concernées, entre autres.

Tiré de l'Educateur, 5/2005

CDD … CDI …C'est le DFJ

La gestion des engagements d'enseignants, comme leurs transferts imposés ou volontaires, est régie par des lois, des règlements, ainsi que par des directives émises par le DFJ (Département de la formation et de la jeunesse).

C'est donc selon des règles précises et contraignantes que les directeurs d'établissement sont responsables de préaviser sur l'engagement de nouveaux collègues ou sur la modification des taux d'activité des enseignants en fonction.

Ainsi un directeur ne peut pas baisser le taux d'activité de l'enseignant en dessous de la valeur du pourcentage défini par le contrat et un engagement par contrat de durée déterminée (CDD) doit rester une situation exceptionnelle et limitée à une année scolaire au maximum. Dès lors, la SPV appelle ses membres qui recevraient un contrat en CDD, pour une partie ou la totalité de leur activité professionnelle durant l'année 2005/2006, à faire preuve de circonspection et à ne signer de tels contrats qu'après s'être informés de leur validité auprès du Secrétariat général.

Des situations confuses font d'ores et déjà l'objet de demandes de réexamen ou sont source de tensions liées aux incompréhensions et à la méconnaissance de la nouvelle législation.

Jean-Marc Haller, secrétaire général de la SPV, tiré de l'Educateur 6/2005

ASEP

Marcel Favre, conseiller pédagogique récemment retraité, a été élu membre d'honneur de l'ASEP lors de la récente assemblée des délégués. Une récompense méritée pour ce défenseur acharné de notre discipline. Il continue d'ailleurs d'être actif, notamment par le biais des cours de perfectionnement destinés aux Romands et en mettant ses talents de traducteurs à disposition de l'ASEP.

SPV

La Société pédagogique vaudoise fêtera ses 150 ans l'année prochaine. Décision a été prise de faire une grande fête et d'y joindre toutes les associations professionnelles qui y sont affiliées. Ce sera le samedi 9 septembre 2006 sur le site de l'UNIL à Dorigny. Afin de réunir un maximum de membres, toutes les AG des associations auront lieu cet après-midi-là. Ensuite aura lieu la partie officielle et le souper. Notre AG 2006 n'aura donc pas lieu le 1er samedi de novembre, comme le veut la coutume, mais le 9 septembre!

Adresses électroniques

Si vous souhaitez être tenu au courant de l'actualité de l'AVEPS, vous pouvez consulter régulièrement notre site et/ou recevoir nos e-mails. Prière de communiquer votre adresse électronique à info@aveps.ch. A la même adresse vous pouvez nous informer de tout changement. Malheureusement de nombreux mails nous reviennent faute d'adresse valable ou parce que … la boîte est pleine.

Quelles sont les obligations légales des enseignants?

Selon la loi, comme d'autres professionnels, l'enseignant est soumis à l'obligation de signalement. Le législateur a de plus voulu que des sanctions interviennent en cas de défaut de signalement, sanctions pouvant conduire aux arrêts ou à l'amende.

La question que doit donc se poser un enseignant est : Le développement de l'enfant est-il en danger, et, si c'est le cas, les parents peuvent-ils y faire face (par exemple, ont-ils entrepris quelque chose afin d'améliorer la situation?). Mais, il n'est pas demandé à l'enseignant de se transformer en assistant social, en psychiatre ou en inspecteur de police ! Il ne doit agir qu'en vertu de ses compétences et de sa connaissance des faits. Encore une fois, il n'a pas à investiguer. Son devoir est de signaler ce qu'il a pu observer et ce qui lui a été rapporté. Et ce signalement implique des droits et des devoirs de la part du SPJ.

Qu'entend-on par mise en danger du développement de l'enfant ?

Un mineur est considéré comme potentiellement en danger lors de « circonstances particulières » qui sont de nature à entraver son développement physique ou psychique et quand interviennent de mauvais traitements.

Ces circonstances particulières peuvent être de divers ordres : ce peuvent être par exemple l'hospitalisation ou l'emprisonnement d'un ou des parents, la perte d'un poste de travail dans le cas d'une famille monoparentale, une crise familiale sévère, une maladie psychique d'un parent ou des contraintes socio-professionnelles ingérables.

On ne signalera ces cas, bien évidemment que dans la mesure où l'on estime que les parents sont dans l'incapacité de remédier eux-mêmes au danger.

En ce qui concerne les mauvais traitements, il s'agit de distinguer « les voies de faits à réitérées reprises » qui sont des violences répétées qui n'entraînent pas de vraies lésions, mais qui sont intégrées dans le système éducatif familial, qui se poursuivent d'office - et qui affirment des attendus culturels occidentaux - et les « mauvais traitements » qui entraînent des lésions corporelles simples ou graves, y compris dans le domaine psychique. A ce propos, je signale que si un conseil peut être demandé à l'infirmière scolaire, seul un médecin est habilité en droit à établir un constat de « coups et blessures ».

Significative aussi est la « carence », qui est relevée par le manque de soins, d'habillement, d'hygiène, d'alimentation ou d'éducation. Ce manque d'attention, de cadre, et finalement d'amour, doit bien évidemment être répété et régulier pour être défini comme carence.

Qu'en est-il des différences culturelles ?

Nous avons rencontré diverses communautés. Leur revendication est de pouvoir continuer à assurer un certain enracinement dans la culture d'origine, mais les représentants de ces communautés sont bien conscients des nécessités de l'intégration. Ainsi selon la jurisprudence, on estime que la liberté de croyance peut l'emporter sur le devoir d'offrir une formation à l'enfant. C'est le cas, par exemple, lorsque la religion ne permet pas à une fille de se rendre à la piscine pour des leçons de natation.

Mais répondre aux sollicitations communautaires n'est pas toujours possible. Il est par exemple difficile de trouver une famille d'accueil qui soit obligatoirement de la même obédience religieuse que celle des parents…

Comment procéder lorsque l'on estime qu'un cas doit être signalé ?

Tout d'abord, signaler n'est pas dénoncer. Le SPJ est là pour ce faire, et c'est à la justice de se prononcer. En l'absence de juge, le SPJ est par ailleurs habilité à prendre des mesures d'urgence.

S'il l'estime nécessaire, l'enseignant remplit une feuille de signalement qui comporte trois volets : Quels sont les faits que j'ai observés ou entendus personnellement? Quels sont les faits ou les propos qui m'ont été rapportés, et par qui ? Quelles en sont mes interprétations, qu'est-ce que j'en pense ? Il ne s'agit pas pour l'enseignant de savoir ce qui serait vrai ou faux. Le SPJ et, le cas échéant la police et la justice mèneront ce travail.

Une fois ce document complété, il est transmis au directeur de l'établissement – ou à la personne désignée par lui à cette responsabilité – qui devient juridiquement le « signalant ».

C'est à ce dernier d'informer les parents. Dans deux seuls cas, on doit surseoir à cette information des parents : si l'on estime qu'informer les parents entraînerait une augmentation immédiate du danger (par exemple battu gravement pour de mauvaises notes et que l'on vient de remettre un mauvais bulletin) ou lors de l'obligation de conservation de la preuve, pour éviter la « pollution » du témoignage, dans le cas d'abus sexuels, notamment.

Mais, en toute manière, l'enseignant doit assumer son intervention et ne saurait se cacher derrière l'autorité du supérieur hiérarchique, ici le directeur de l'établissement.

Et en cas de doute ou de désaccord entre le signalant et l'enseignant ?

En cas de doute ou de désaccord, un conseil peut être demandé au SPJ par la « garde » mise en place dans chaque office régional de protection des mineurs ou au groupe de Conseil cantonal, qui siège tous les 15 jours, ou à un groupe de conseil régional. Ceux-ci vont être mis sur pied prochainement.

Si le désaccord devait persister entre l'enseignant et son directeur, ce serait à l'enseignant de prendre ses responsabilités et de procéder ad personam au signalement.

Quelle «protection» est offerte à l'enseignant en cas de difficultés ?

Dans des cas exceptionnels et si celui-ci relève d'une procédure civile, le signalant peut être protégé par l'anonymat. Dans une affaire pénale, en revanche, cet anonymat ne peut être garanti.

Il faut à ce propos rappeler que les articles 6 et 7 du règlement de la Loi sur le personnel offrent une protection du collaborateur de la part de l'Etat employeur.

En cas de difficulté, l'enseignant peut donc solliciter un soutien particulier de l'Etat. Ce serait le cas si, dans ces circonstances, il était attaqué par un parent pour atteinte à l'honneur ou pour diffamation. Par ailleurs, je vois mal un juge condamner un professionnel pour avoir fait son travail et rempli ses devoirs.

D'autre part, il est important de savoir, qu'une « quittance » est donnée au signalant. C'est nouveau, le SPJ a l'obligation d'informer de manière « adéquate » le signalant des suites données aux informations fournies.

Enfin, le code pénal lève automatiquement tous les professionnels soumis au secret de fonction ou au secret professionnel, pour autant que la loi cantonale leur fasse obligation de signalement, ce qui est le cas.

En ce qui concerne le partage d'informations entre professionnels, chacun veillera à ne fournir et ne recevoir que les informations qu'il estime nécessaires à l'activité de la profession.

Il est évident que dans ces questions, la discrétion est requise.

On trouvera les textes légaux et des directives sur www.dfj.vd.ch/spj